

232

DQ9.1

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de Rivière-du-Loup

Rivière-du-Loup

6211-09-011

**AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE**

Réponse à la question DQ9

Réponses à une demande d'information du BAPE (Madame Anne-Lyne Boutin) reçue le 5 juin 2006

Dans le cadre du mandat d'enquête et d'audience sur le « Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup »

1- Processus fédéral d'évaluation environnementale

En vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE), une autorité fédérale qui a une décision à prendre qui est de nature à permettre la mise en œuvre d'un projet, doit veiller à ce qu'une évaluation environnementale soit effectuée avant la prise de décision.

Ressources naturelles Canada (RNCAN) administre le programme d'Encouragement à la Production d'Énergie Éolienne (EPÉE). Il s'agit d'un programme de financement qui encourage le développement de projets éoliens au Canada. Lorsqu'un promoteur dépose une demande auprès du programme EPÉE, RNCAN, à titre d'autorité responsable conformément à la LCÉE, doit veiller à ce qu'une évaluation environnementale soit effectuée sur le projet avant de prendre sa décision.

2- Registre canadien d'évaluation environnementale - obligations de l'autorité responsable

Dans le cadre des évaluations environnementales fédérales, il est requis de maintenir à jour le Registre canadien d'évaluation environnementale (le Registre). Le Registre comprend deux volets : le site internet et le dossier de projet. L'autorité responsable d'une évaluation environnementale doit afficher sur le site internet un minimum d'information tel que prescrit par la LCÉE (paragraphe 55.1(2)). Le dossier de projet est le dossier physique de l'évaluation environnementale. Ce dossier, également tenu par l'autorité responsable, doit comprendre tous les documents pertinents à l'évaluation environnementale.

Pour obtenir de l'information sur les évaluations environnementales fédérales en cours, on peut consulter le site internet et contacter les personnes identifiées pour le projet visé.

3- Cadre temporel des évaluations environnementales fédérales

Certaines étapes de la procédure fédérale d'évaluation environnementale sont encadrées par des délais établis par la LCÉE ou par règlement, notamment, certaines étapes liées au démarrage des évaluations environnementales. Toutefois, en général, les étapes liées au déroulement et la durée de l'évaluation environnementale ne sont pas encadrées par un calendrier prédéfini.

Lorsque les procédures d'évaluation environnementale fédérale et provinciale s'appliquent à un même projet, les responsables des deux procédures, tentent de coordonner et d'harmoniser le mieux possible le déroulement des étapes.

4- Types d'évaluation environnementale en vertu de la LCÉE

Dans le cadre de la LCÉE, il existe 4 types d'évaluation environnementale :

- Examen préalable
- Étude approfondie
- Médiation
- Examen par une commission

En général, les projets éoliens faisant présentement l'objet d'une évaluation environnementale fédérale au Québec sont au niveau de l'examen préalable. Les examens préalables varient en longueur. Certains examens préalables peuvent n'exiger qu'une courte analyse de l'information disponible et un rapport concis. D'autres peuvent nécessiter des analyses de fond et seront plus approfondies et détaillées.

Au niveau de l'examen préalable, l'autorité responsable n'a pas l'obligation de procéder à une consultation publique. Elle peut toutefois décider de le faire lorsqu'elle le juge approprié.

5- Projet éolien à Rivière-du-Loup par Terrawinds Resources corp.

Une évaluation environnementale fédérale est présentement en cours sur le projet. Le numéro de référence du Registre canadien d'évaluation environnementale est 06-01-17340.

Après une première analyse de l'étude d'impact déposée par le promoteur, l'équipe fédérale a remis au promoteur une série de questions et commentaires.

La prochaine étape sera l'examen par les fédéraux des réponses du promoteur lorsqu'elles seront disponibles.

6- Liens internet :

Site internet de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale :

http://www.ceaa.gc.ca/index_f.htm

Lien direct au Registre canadien d'évaluation environnementale (hébergé sur le site de l'Agence) :

http://www.ceaa.gc.ca/050/index_f.cfm

Ressources naturelles Canada - Programme EPÉE

http://www.canren.gc.ca/programs/index_f.asp?CaId=107&PgId=623